

**Vous aussi,  
Devenez membre  
des  
commissions.  
Rejoignez-nous !**

**Appréhendez !**

Les futurs projets de norme,

**Prenez part !**

Au contenu des futures  
normes,

**Commentez !**

Les projets en consultation,

**Participez !**

Aux réunions des commis-  
sions françaises,

**Devenez Expert  
Européen !**

Et aller défendre les posi-  
tions stratégiques françaises.

## Que s'est-il passé à la réunion plénière de Milan cette année ?



Le programme de travail du Comité technique européen Ameublement CEN/TC 207 a été adopté le 13 mai dernier, lors de la réunion plénière à Milan.

### Mise en bière des cercueils

Les membres du CEN/TC 207 considèrent que **les cercueils ne sont pas des éléments de mobilier**. Ils ne souhaitent donc pas créer une norme relative aux cercueils au sein de ce comité

technique. Cependant, si certains souhaitent travailler sur cette thématique, il subsiste la possibilité de créer une instance pour y élaborer un projet de norme.

### Vers une harmonisation des doigts ?

La problématique des coincement de doigts et des dimensions associées reste d'actualité. Pour le moment, aucune nouvelle proposition n'a obtenu de consensus. Les valeurs restent donc à 7-18 mm pour les points de cisaillement et de coincement, et 7-12 mm pour les trous (5 mm en puériculture).

### Des normes de performances ?

Les normes du CEN/TC 207

ne comportent actuellement que des exigences liées à la sécurité. Malgré une demande de certains pays, il n'a pas été souhaité d'introduire des exigences de performance. Celles-ci continueront donc à être élaborées au sein des différentes instances nationales.

### Nouvel animateur du WG4

M. Mayer, animateur français du Groupe de travail relatif aux mobiliers d'extérieur et issu de l'industrie, souhaitait quitter ses fonctions après de nombreuses années. Eric Launay du FCBA a été nommé animateur à sa place. La France conserve ainsi son influence sur cette problématique stratégique.

## Un petit tour du côté de l'ISO...

Cette année, la **réunion plénière de l'ISO/TC 136 Ameublement a eu lieu à Shanghai, le 23 mai**.

La Chine avait demandé de lancer des travaux de normalisation relatifs aux couchages. La France souhaitait quant à elle que ces travaux ne concernent pas les lits pour enfants et que les normes ne couvrent que des méthodes d'essai et non des exigences. Un groupe de travail sous animation chinoise a été créé et un projet de travail a été enregistré : **lits—méthodes d'essai pour la détermination de la résistance et de la durabilité**. Ce projet ne concernera finalement que les lits pour adultes. D'autres projets pourraient néanmoins voir le jour dans les années à venir.

Un autre groupe de travail a été créé, sous animation allemande. Au sein de ce WG,

la norme **ISO 3055 mobilier de cuisine, coordination des dimensions** sera révisée, en prenant comme base la norme européenne équivalente **EN 1116**, elle-même en cours de révision.

La Chine a demandé la révision de la norme d'essai ISO 7173, en outre les États Unis souhaitaient réviser la norme d'essai ISO 7172. Les pays européens ont proposé de réviser ces deux normes de méthodes d'essai en prenant pour base les récentes normes européennes **EN 1728 sièges** et **EN 1730 tables**. Les travaux de révision vont donc débuter.

Le Danemark, qui a l'animation du groupe de travail relatif au mobilier de rangement, a demandé la révision des ISO 7170 et 7171 relatives à la sécurité des mobiliers de rangement. Cette proposition a été acceptée,

les normes européennes équivalentes serviront de base de travail.

Enfin, la question de la norme **ISO 9221** relative aux **chaises hautes** a été posée. Aujourd'hui, il existe en effet deux normes qui sont utilisées, une d'origine européenne et une autre d'origine américaine. Les membres de l'ISO/TC 136 se prononceront par correspondance pour décider s'il faut réviser cette norme ou l'annuler et en cas de révision s'il faut prendre la norme européenne **EN 14988** ou la norme Américaine **ASTM** comme base.



## Agenda des prochaines Commissions françaises

**AF 085 mobilier urbain**  
Mercredi 09 septembre

**AF 043 ameublement général**  
Mercredi 17 septembre

**AF 019 mobilier d'extérieur**  
Mercredi 08 octobre

**AF 021 mobilier de puériculture**  
Mercredi 15 octobre

**GT 7 Affichage environnemental**  
Jeudi 13 novembre



## Quoi de neuf ? Mobilier scolaire et domestique

### Les sièges et tables scolaires bientôt en seconde enquête

Le projet de norme **prEN 1729-1 chaises et tables pour les établissements d'enseignements** va partir en seconde enquête publique.

Trois modifications majeures concernent cette norme.

- De **nouvelles valeurs d'angle d'assise ont été données : -5° +5°.**

- Dorénavant, il faudra **procéder aux différentes mesures siège chargé.** Cette proposition peut rendre **non-conforme** un produit qui était conforme dans la version actuelle, lorsque le siège était soumis à mesures sans charge.

- Mais la nouveauté la plus importante est la **modification du gabarit.** Il sert notamment à mesurer un point « S » in-

dispensable comme repère pour déterminer les dimensions sur un siège. Or le projet de norme stipule que tout siège sans **dégagement fessier** ni **support lombaire** est automatiquement non-conforme, car le point S ne peut pas être déterminé.

Les fabricants sont invités à soumettre leurs commentaires lors de l'enquête à venir.

FCBA de son côté proposera prochainement aux fabricants de lui fournir des sièges afin de vérifier leur conformité lors d'une campagne d'essai.



### Des nouveautés pour le mobilier de rangement

Le groupe de travail en charge du projet de norme **prEN 14749 sécurité et stabilité du mobilier de rangement** a presque fini le dépouillement des commentaires reçus lors de l'enquête. Pour mémoire, la France avait estimé le **projet inabouti et sujet à trop d'interprétations.** Malgré une appréciation similaire par les autres pays européens, la France est le seul pays à avoir désapprouvé le projet.

Les membres de ce groupe ont proposé, qu'après traitement de tous les commentaires, **le projet prEN 14749 soit envoyé pour une seconde enquête publique.** La décision sera prise en juillet prochain, une fois le document réécrit.



## Normadico : Les Work-Item Inc.

### Au niveau européen ou ISO :

La révision d'une norme existante ou l'enregistrement d'un nouveau projet passent par la création de pre-WI ou de WI, sigles suivi d'un numéro à huit chiffres identifiant le projet tant que le numéro final de la norme n'est pas créé.

Un organisme ou une instance de normalisation propose un sujet de travail. Il peut s'agir d'une simple idée à développer au sein d'un

groupe de travail (WG) ou d'un travail plus complet (par exemple une norme nationale).

Il est demandé au Comité technique la création d'un **préliminary Work-Item** (preWI). Le projet est alors enregistré dans le programme de travail et affecté à un WG.

Quand le projet est suffisamment abouti, il est demandé **l'activation du Work-Item (WI).** Pour ce faire, **au moins 5 pays doivent accepter de participer activement aux travaux.** Un vote est

effectué entre les organismes de normalisation nationaux membres du CEN (ou de l'ISO) lors du plénier, ou par correspondance.

En cas de vote favorable sur le WI, le WG a 3 ans pour mener le projet à son terme, de la rédaction jusqu'à la publication.

### Au niveau français :

La procédure est plus simple : la commission inscrit le projet au programme de travail sans imposer de délai.

## Publications



**NF EN 16121 : meubles de rangement à usage collectif**  
janvier 2014

**Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR**

<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## Enquêtes publiques



**prXP S 54-045: couchettes à usage collectif pour crèches**  
Jusqu'au 14 septembre

**prNF P 99-610 : mobilier urbain : mobiliers d'assise**  
Jusqu'au 26 juin

**prEN 527-2 : tables de travail de bureau**  
Jusqu'au 25 août

**Vous êtes invités à commenter ces projets sur le site AFNOR**

<http://www.enquetes-publiques.afnor.org/>

## Important !



### La norme NF EN 581-2 citée dans le décret « chiliennes »

Lors de la réunion de révision de la norme **NF D 61-062** sur les **sièges de type chiliennes**, la commission a décidé de proposer à la DGCCRF de clarifier le **décret 99-777** relatif aux chiliennes.

En effet, la définition d'une chilienne diffère entre le décret et la norme : le décret prend en compte les chiliennes et les sièges oscillants, ce qui n'est pas le cas dans la norme. La proposition de la commission est que **les chiliennes (au sens du décret) pour lesquelles la norme ND F 61-062 ne peut pas s'appliquer devront être conformes à la NF EN 581-2** (la NF EN 581-1 étant déjà citée).

**L'avis au décret est paru au JORF du 07 mars.**



BUREAU  
DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

### Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10 Avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris  
Tel. : 01 40 19 48 96 Fax. : 01 40 19 80 57

Contact ameublement : **Adrien GAUDRON**

Tél. : 01 40 19 48 99  
[adrien.gaudron@fcba.fr](mailto:adrien.gaudron@fcba.fr)